

La bénédiction céleste en Christ-3

L'héritage en Christ

Le 25 février 2024

PREAMBULE :

Dans le nom de notre Seigneur Jésus, nous bénissons nos familles, nos amis et nos prochains. En quel sens le faisons-nous ? Quelle est la véritable bénédiction à laquelle nous devons aspirer ? La bénédiction que nous faisons et attendons doit être conforme à celle que Dieu a promise, sinon elle est illusoire.

Avec cette question, je vous ai parlé deux fois de la bénédiction céleste concernant la prédestination des enfants adoptifs de Dieu en Christ et la rédemption en Christ.

Aujourd'hui, je vous propose de voir l'héritage comme l'objectif ultime du plan rédempteur de Dieu en Christ, Ep 1.11-14. Dans ce passage, nous allons étudier sur l'héritage préparé d'avance pour nous devenus héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ. C'est la dernière prédication sur la bénédiction céleste.

LECTURE BIBLIQUE : EP 1.3-14 (selon la NBS)

Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ !

En lui, il nous a choisis avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et sans défaut devant lui. Dans son amour, il nous a destinés d'avance, par Jésus-Christ, à l'adoption filiale, pour lui, selon sa volonté bienveillante, afin de célébrer la gloire de sa grâce, dont il nous a comblés en son bien-aimé.

En lui, nous avons la rédemption par son sang, le pardon des fautes selon la richesse de sa grâce, qu'il nous a octroyée abondamment, en toute sagesse et intelligence. Il nous a fait connaître le mystère de sa volonté, le projet bienveillant qu'il s'était proposé en lui, pour le réaliser quand les temps seraient accomplis : récapituler tout dans le Christ, ce qui est dans les cieux comme ce qui est sur la terre.

En lui, nous avons aussi reçu notre part d'héritage, nous qui avons été destinés d'avance, selon le projet de celui qui opère en tout selon les décisions de sa volonté, à célébrer sa gloire, nous qui, d'avance, avons mis notre espérance dans le Christ.

En lui, vous êtes venus à la foi et vous avez été scellés de l'Esprit saint qui avait été promis et qui constitue les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de ce qu'il s'est acquis, afin de célébrer sa gloire.

INTRODUCTION :

Dans le passage que nous venons de lire, Paul utilise le verbe au passé composé. Donc la bénédiction céleste est déjà accordée spirituellement à nous qui habitons encore sur la terre en attendant son accomplissement total lors du Retour du Christ. Paul explique quatre fois la bénédiction céleste avec quatre thèmes : La prédestination des enfants adoptifs de Dieu en Christ, la rédemption en Christ, l'héritage pour les judéo-chrétiens en Christ et l'héritage pour les pagano-chrétiens en Christ. Ainsi la bénédiction céleste nous est accordée seulement en Christ-Jésus ! Il n'y a qu'un seul médiateur entre le Dieu Père céleste et les êtres humains qui sont sur terre. Ce médiateur est Jésus, le Fils de Dieu. Donc il n'y a aucune raison de chercher la véritable bénédiction ailleurs !

Par rapport à trois premiers thèmes, dans les versets 13-14, Paul utilise « vous », le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel. Par-là, il déclare que les chrétiens d'origine non-juive ont aussi reçu abondamment l'héritage céleste au même titre que les chrétiens d'origine juive. Ainsi, en Christ, il n'y a

aucune différence entre les chrétiens d'origine juive et ceux d'origine non-juive. Donc vous et moi, d'origine non juive, sommes appelés à nous réjouir de l'héritage déjà accordé.

C'est pourquoi, en retour, nous célébrons la gloire de Dieu ! En fait, après avoir expliqué chaque thème, Paul appelle tous les enfants adoptifs de Dieu à célébrer la gloire de Dieu. Plus nous nous réjouissons de l'héritage, plus nous célébrons la Gloire de Dieu !

QU'EST-CE QUE L'HERITAGE A RECEVOIR ?

Alors qu'est-ce que l'héritage céleste qu'ont reçu tous les chrétiens ? Dans le passage présent, il n'y a pas de définition concrète. Mais nous avons trois grands pistes fondamentaux et essentiels qui nous permettent d'en définir.

Premièrement, l'héritage est réservé uniquement aux enfants adoptifs de Dieu. Or ils sont prédestinés en Christ qui est aussi prédestiné à les racheter par son sang. Donc avec la nature pécheresse qui n'est pas couverte par le sang de Jésus, personne ne peut posséder cet héritage. Les non-chrétiens ne peuvent pas le posséder. L'héritage dont Paul parle ici est radicalement différent de celui du monde non croyant. La valeur de l'héritage céleste n'est pas comparable à celui de la terre !

Deuxièmement, les enfants adoptifs de Dieu ont déjà reçu partiellement cet héritage depuis la terre. Ils vont le connaître définitivement et parfaitement dans les cieux lors du Retour du Christ. L'héritage qui existe depuis la terre reflète en fait celui qui va venir lors du Retour du Christ. L'auteur de la Bible, Dieu, présente cet héritage lors de la première création. C'était le jardin d'Eden. Il présente ce jardin d'Eden renouvelé complètement et parfaitement par Jésus dans sa dernière révélation, Ap 22. Ainsi l'ensemble de la nouvelle création est donc l'héritage pour les enfants adoptifs de Dieu !

A partir de cette vérité, nous comprenons que le pays promis dans l'AT et l'église dans le NT sont la préfiguration de ce jardin d'Eden que Dieu a décidé d'avance pour donner à ses enfants adoptifs en Christ, Rédempteur.

Troisièmement, vu que les israélites n'ont pas pu posséder le pays promis par l'observation de la loi, autrement dit, par les œuvres, l'héritage n'est pas quelque chose que les êtres humains peuvent avoir par leurs œuvres, qualités et mérites. Vu que ceux qui sont sauvés seulement par la foi en Christ peuvent devenir membre de l'église, l'héritage est quelque chose que Dieu donne gratuitement à ceux qui sont prédestinés à ses enfants adoptifs. C'est-à-dire que l'héritage est un don de Dieu.

Ce sont des caractères d'héritage auxquels j'aimerais attirer votre attention depuis notre texte d'aujourd'hui. Bien sûr qu'il y a d'autres définitions sur l'héritage triée d'autre passage : par exemple, le Royaume de Dieu, l'Eglise et etc.

LA FOI EN JESUS N'EST PAS SUFFISANT POUR POSSEDER L'HERITAGE ?

Voyons maintenant de près l'héritier de Dieu. Ce sont les enfants adoptifs de Dieu par la foi en Christ-Jésus qui a réalisé parfaitement le plan rédempteur de Dieu Père. Or dans les versets 13 et 14, Paul y ajoute un autre élément pour indiquer les héritiers de Dieu qui vont recevoir définitivement l'héritage lors du Retour du Christ : « vous avez été scellés de l'Esprit Saint qui avait été promis et qui constitue les arrhes de notre héritage. »

N'est-il pas suffisant de croire en Jésus pour devenir héritier de Dieu, cohéritier du Christ ? Pourquoi Paul parle-t-il tout à coup de l'Esprit Saint ? Quel est le rapport entre la foi en Christ et l'Esprit Saint ?

PLUSIEURS FAÇONS DE CROIRE EN JESUS :

En fait, la foi est une sorte de vertu, de qualité, d'attitude de la part d'un être humain envers Jésus, Fils de Dieu. Or il y a plusieurs types de foi dans la pratique.

- Certains croient à son existence sans reconnaître l'efficacité de son sang.
- Certains croient à sa puissance de la guérison physique sans confesser ses péchés.
- Certains acceptent son enseignement pour améliorer leur relation morale avec les autres et vivre l'éthique au niveau plus élevé.
- Certains croient en Jésus avec joie pendant un temps intensif.
- Certains acceptent que Jésus soit son sauveur de l'âme brisé et blessé.

En dehors de ces façons de croire en Jésus, il y a encore d'autres types de foi. Parmi ces milliers façons de croire en Jésus, quelle est la véritable foi qui amène le croyant à recevoir l'héritage céleste ?

Alors comment peut-on savoir si sa foi en Jésus est authentique ? Comment peut-on vérifier si la foi est conforme à la volonté de Dieu qui est l'objet de sa foi ?

Beaucoup de gens cherchent l'authenticité de leur foi dans la sincérité de leur cœur, dans sa pratique de longue date, dans son sentiment ou dans un certain événement particulier.

- Je crois vraiment à l'existence de Dieu. Je ne mens pas !
- Je crois depuis toujours en Dieu.
- Mes parents sont chrétiens. Ma famille est chrétienne. J'ai grandi dans l'église.
- Je ressens quelques choses. Je me sens entouré par quelque chose spirituelle. Mais il est difficile d'en expliquer.

Dans ces réponses des croyants, nous trouvons un caractère en commun. Elles sont des réactions unilatérales pour la révélation de Dieu en personne de Jésus. Mais ce genre de chose n'est pas une preuve de l'authenticité, de la véracité de la foi en Jésus. Ceci pourrait être une réaction unilatérale de la part d'un être humain ! Car tous les êtres humains ont la pensée de l'éternité¹.

Par exemple, quand un homme supplie de l'aimer à une femme qu'il aime, si elle ne lui montre pas son accord, l'amour de cet homme est unilatérale. Bien que son amour soit véritable en soi, puisque son amour n'est pas accepté par elle, il ne peut pas entrer dans la communion avec elle ! C'est triste car son amour est illusoire et vain !

Quand on crie « au secours ! » au milieu de la mer, on le fait sincèrement ! Mais s'il n'y a pas de réponse de la part d'un sauveteur, on va finalement être noyé même si sa demande soit sincère !

Ainsi si la foi n'est pas acceptée, ni validée par le Seigneur, sa foi est vaine et illusoire ! Un être humain peut considérer sa fausse foi comme une véritable foi en pensant que son cœur est sincère et en mettant sa foi de manière régulière et de longue date.

Concrètement, posons une question aux Israélites : « Croyez-vous en Dieu ? » Ils répondront probablement « oui ! » Mais quelle était la réponse de Dieu envers ces Israélites ? Il leur a dit : « Toute la communauté d'Israël a le front dur et le cœur endurci.² »

¹ Eccl 3.11

² Ez 3.7b

Nous avons un autre exemple plus concret et plus étonnant. Je vous invite à lire une conversation entre Jésus et ses contemporains israélites, dans Jn 8.30, 37 et 44 :

- Jn 8.30-31a : Comme Jésus disait cela, beaucoup crurent en lui. Alors il dit aux Juifs qui avaient cru en lui...
- Jn 8.37 : Je sais que vous êtes la descendance d'Abraham. Pourtant, vous cherchez à me faire mourir, parce que ma parole ne pénètre pas en vous.
- Jn 8.44 : Vous, vous avez pour père le diable et vous voulez accomplir les désirs de votre père.

Ainsi Jésus a appelé les juifs qui croient en lui enfants du diable, non ceux de Dieu ! C'est vraiment étonnant, choquant ! Le jugement de Jésus montre bien qu'un être humain pourrait croire en soi que sa foi est authentique et véritable. Mais la réponse de Dieu pourrait être différente de celle des hommes. La foi qui n'est pas validée par Dieu n'est qu'une illusion, une fausse foi qui n'amène pas le croyant à la possession de l'héritage céleste.

Alors comment puis-je être certain que ma foi est acceptée, validée et authentique aux yeux de Dieu en qui j'ai mis ma confiance ?

LE SAINT-ESPRIT QUI A ETE PROMIS !

Relisons la déclaration de l'apôtre Paul au verset 13 : « En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Evangile qui vous sauve, en lui vous avez cru et vous avez été scellés de l'Esprit Saint qui avait été promis. »

C'est par l'Esprit Saint que Dieu a promis aux enfants adoptifs de Dieu, nous pouvons nous assurer de l'authenticité, la véracité de notre foi en Jésus. Dieu d'Israël a promis l'Esprit Saint aux israélites qui ont le cœur endurci.

- Ez 36.25-28 : « Je vous aspergerai d'eau pure et vous serez purifiés. Je vous purifierai de toutes vos impuretés et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous **un esprit nouveau**. Je retirerai de votre corps le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. C'est **mon Esprit** que je mettrai en vous. Ainsi, je vous ferai suivre mes prescriptions, garder et respecter mes règles. Vous habiterez le pays que j'ai donné à vos ancêtres, vous serez mon peuple et je serai votre Dieu³. »

Ainsi les israélites qui n'ont pas accueilli l'Esprit Saint ne peuvent pas vivre dans le pays promis, préfiguration de l'héritage céleste !

Jésus a confirmé cette vérité :

- Jn 3.5 : En vérité, en vérité, je te le dis, à moins de naître d'eau et d'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu.
- Jn 7.38-39 : Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de lui, comme l'a dit l'Ecriture. Il dit cela à propos de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui.

Ainsi Jésus donne l'Esprit Saint à ceux qui croient réellement en Lui !

L'apôtre Paul reconferme cette promesse de l'Esprit Saint :

- Rm 8.9 : Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas.
- Rm 8.16-17 : L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ.

³ Ez 36.25-28

Ainsi le Saint-Esprit est l'attestation que Dieu Père et Dieu Fils donne et remet à celui qui croit véritablement en Lui.

Alors si nous nous présentons comme croyant en Jésus, il est vraiment important de se demander avec la question de l'apôtre Paul :

- Ac 19.2 : Avez-vous reçu le Saint-Esprit lorsque vous avez cru ?

L'ESPRIT SAINT EST DIEU !

Pourtant, beaucoup de gens ne veulent pas recevoir l'Esprit Saint en prétendant qu'ils croient en Jésus. Pourquoi ?

Parmi plusieurs barrières qui empêchent d'ouvrir le cœur pour accueillir le Saint-Esprit, j'aimerais en présenter une qui me paraît essentielle.

- Nous avons peur de l'Esprit qui évoque la notion surnaturelle, irrationnelle et mystique. Puisque l'Esprit est invisible, nous craignons d'être saisi par l'esprit quel que soit l'Esprit de Dieu. Nous ne voulons pas perdre notre contrôle par l'esprit qui nous paraît comme une force bizarre et étrangère. Autrement dit, nous voulons croire en Jésus à condition qu'il reste toujours à notre extérieur en tant qu'une personne, un tiers. C'est exactement pareil à ce que les israélites ont fait en mettant la loi écrite sur les pierres à leur extérieur, en dehors d'eux, non dans leur cœur. Nous aimerions mettre en pratique l'enseignement de Jésus sans que nous soyons saisis par l'Esprit. C'est-à-dire que nous ne voulons pas perdre l'autonomie pour rester près de Dieu. Nous voulons être égales à Dieu.

C'est pourquoi nous avons du mal à recevoir l'Esprit Saint bien qu'il soit Dieu !

Mais cette pensée ne convient pas du tout à la révélation divine. Elle est parfaitement identique au péché originel qu'Adam et Eve ont commis en mangeant le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Par la consommation de ce fruit, les êtres humains veulent vivre en autonomie vis-à-vis de Dieu Créateur.

En conséquence, l'Eternel Dieu les ont expulsés du jardin d'Eden, une des préfigurations de l'héritage céleste ! Après cela, Dieu a posté les chérubins, les anges, qui agitent une épée flamboyante pour garder le chemin de l'arbre de vie. Depuis ce moment-là, personne ne peut entrer dans le jardin d'Eden, héritage, par sa propre force. L'être humain qui a été placé en dessous des anges dans le monde présent⁴ n'est pas capable de pousser ces chérubins pour avoir un accès au jardin. L'apôtre Paul affirme ça en disant : « Frères et sœurs, c'est que notre nature actuelle ne peut pas hériter du royaume de Dieu⁵. »

Donc, il faut que nous soyons transformés en enfants adoptifs de Dieu par l'Esprit Saint qui est supérieur aux chérubins ! Sinon nous ne pouvons pas posséder l'héritage ! C'est seulement par la réception de l'Esprit Saint que notre statut peut être changé de celui de l'esclave à celui des enfants adoptifs de Dieu ! C'est pourquoi Paul déclare au verset 31 que l'Esprit Saint est le gage de notre héritage ! L'Esprit Saint constitue les arrhes de l'héritage céleste !

Donc devenons héritiers de Dieu pour recevoir l'héritage céleste ! C'est l'accomplissement final du plan rédempteur de Dieu en notre faveur ! Nous sommes ainsi appelés à devenir héritiers de Dieu, par l'Esprit Saint de son Fils Jésus !

⁴ Ps 8.6 et Hé 2.7

⁵ 1 Co 15.50

LE SAINT-ESPRIT EST LES ARRHES DE L'HERITAGE :

Or, pour que nous devenions héritiers, Dieu doit satisfaire une condition qu'il a établie dans sa loi. L'auteur de la lettre aux Hébreux l'a bien résumé : « **En effet, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur soit constatée. Un testament n'entre en vigueur qu'en cas de décès, puisqu'il n'a aucun effet tant que le testateur vit.**⁶ »

Alors qui est mort pour que nous devenions héritiers de Dieu ! C'est Jésus, le Fils de Dieu ! C'est lui qui est mort à notre place en se chargeant nos péchés sur lui-même ! Ainsi l'Esprit Saint que nous accueillons par la foi est très cher ! Il nous est venu au même prix de la vie de Dieu Fils ! Recevons donc le Saint-Esprit sans hésiter ! Accueillons l'Esprit Saint avec joie et dans la paix ! C'est l'attestation de notre foi en Christ-Jésus qui est mort à notre place !

CONCLUSION :

Avant la fondation du monde, l'Eternel Dieu a un plan rédempteur pour nous qui sommes au 21^e. Jésus, le Fils de Dieu, a réalisé parfaitement le plan de son Père pour que nous devenions héritiers de Dieu ! Nous sommes aujourd'hui devenus cohéritiers du Christ par l'Esprit Saint, l'Esprit du Christ !

Puisque nous vivons par l'Esprit Saint, alors marchons par l'Esprit Saint ! Marcher par l'Esprit Saint, veut dire que nous suivons le chemin qui nous amène à l'héritage céleste d'ici déjà sur la terre et au-delà de la mort, dans les cieux ! Réjouissons-nous de l'héritage que Dieu nous a réservé ! Célébrons la gloire de Dieu Père, Fils et Esprit !

⁶ Hé 9.16-17